



FAIRE AVANCER LES DROITS CULTURELS : Que se passe-t-il après Mondiacult ?

UNESCO & DROITS HUMAINS: DIALOGUES DE GENEVE POUR RENFORCER
LA COOPERATION ET L'EFFICACITE

3-4 Avril 2023





unesco

Commission suisse
pour l'UNESCO

Partenaires



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



unesco

Partenaires
associés



**UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS**
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

FAIRE AVANCER LES DROITS CULTURELS : Que se passe-t-il après Mondiacult ?

**UNESCO & DROITS HUMAINS: DIALOGUES DE GENEVE POUR RENFORCER
LA COOPERATION ET L'EFFICACITE**

3-4 Avril 2023

Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) – Salle C1¹

Les droits culturels protègent les droits de chaque personne, individuellement et en communauté avec d'autres, ainsi que les droits des groupes de personnes, de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils-elles donnent à leur existence et à leur développement à travers, entre autres, les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les connaissances et les arts, les institutions et les modes de vie. La Déclaration de Mondiacult, adoptée par 150 États, constitue un engagement mondial majeur et un appel à l'action pour promouvoir et protéger les droits culturels². Compte tenu des fondements existants dans le droit international des droits humains et de l'impulsion récente donnée par Mondiacult, le 3ème Dialogue de Genève sur les droits humains s'efforcera de catalyser les connaissances de pointe et d'informer les États membres sur la réalisation de leurs obligations en matière de droits culturels et d'identifier les possibilités de mise en œuvre de la Déclaration de Mondiacult, ainsi que d'autres voies politiques possibles pour soutenir les droits culturels.

Programme³

08:20 Arrivée et café

09:00 Mot de bienvenue

M. Nicolas Mathieu – Secrétaire Général de la Commission Suisse pour l'UNESCO

09:05 Remarques introductives

M. Ernesto Ottone – Sous-Directeur Général pour la Culture, UNESCO

Ambassadrice Muriel Berset-Kohen – Déléguée Permanente de la Suisse à l'UNESCO

Mme. Nada Al-Nashif – Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'Homme, HCDH

¹ La réunion sera tenue sous forme hybride: *les liens sont disponibles dans la note d'information*

²https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2022/10/6.MONDIACULT_FR_DRAFT%20FINAL%20DECLARATION.pdf

³ Langues de travail : Anglais/Français avec interprétation

Facilitateur: M. Peter Bille Larsen – Université de Genève/ Commission Suisse pour l'UNESCO

09:20 – 09:40 Discours d'introduction: Mise en contexte

Conférencières principales:

Mme. Alexandra Xanthaki – Rapporteuse spéciale des Nations Unies – Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

Mme. Paola Leoncini Bartoli – Directrice pour les politiques culturelles et le développement - UNESCO

09:40 – 11:00 Premier segment: Garantir les fondements des droits culturels

Modératrice: Mme. Dragana Korljan – Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH)

09:40 Intervenant principal:

Mr. Patrice Meyer-Bisch – Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels

10:00 Panélistes:

Mme. Helle Porsdam – Professeure de droit et de sciences humaines au Centre d'études interdisciplinaires du droit (CIS) – Université de Copenhague

Dr. Stephenson Chow – Chargé de cours principal en droits de l'homme et en droit international - École de droit et de justice de Newcastle

10:10-11:00: Discussion

Le premier segment se concentre sur les fondements mêmes des droits culturels, à savoir l'accès et la participation inclusifs de tous et toutes, tels qu'établis dans l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et développés par les deux Pactes. L'objectif est de mieux saisir l'évolution des développements normatifs, de comprendre les tendances et les défis contemporains, tout en faisant le point sur les efforts déployés pour renforcer l'inclusion et la participation par le biais des mécanismes des droits de l'Homme et d'autres efforts de partenariat, afin de définir les possibilités d'action dans le contexte de Mondiacult. Ce segment abordera les bonnes pratiques visant à garantir que les groupes défavorisés et marginalisés, tels que les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités et les peuples autochtones, participent, accèdent et contribuent à la vie culturelle sans discrimination. Animé par un intervenant principal suivi de deux panélistes et d'une discussion modérée de 50 minutes, le panel explorera les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui constitue un accès inclusif et une pleine participation du point de vue des normes évolutives des droits humains ?
- Quels sont les principaux défis et tendances régionaux et mondiaux qui affectent l'accès et la participation ?
- Quelles mesures doivent être prises par les gouvernements centraux, régionaux et locaux, ainsi que par d'autres acteurs clés, pour garantir que les groupes ou communautés marginalisés et défavorisés jouissent pleinement des droits culturels, sans discrimination ?

- Que savons-nous de l'efficacité de la mobilisation des mécanismes mondiaux et régionaux des droits de l'Homme pour améliorer l'accès et la participation inclusifs ?
- Quelles sont les opportunités émergentes et les orientations critiques/recommandations pour les politiques publiques, la société civile et les actions de partenariat dans le contexte de Mondiacult ?

Rapporteure: Mme. Johanne Bouchard - HCDC

Prise de notes: Mme. Janica Puisto – HCDH

11:00 – 11:20 Pause

11:20 – 12:40 Second segment: Protection des artistes et des praticien-ne-s : droits et libertés

Modératrice: Mme. Ana Luiza Thompson-Flores – Directrice du Bureau de Liaison de l'UNESCO à Genève

11:20 Intervenante principale:

Mme. Laurence Cuny – Avocate spécialisée dans les droits humains, travaillant avec des défenseurs/défenseuses des droits de l'Homme, dans le domaine des droits culturels et de la liberté artistique.

11: 35 Panélistes:

M. Ole Reitov – Expert et consultant en liberté artistique et directeur exécutif de Freemuse

Mme. Francesca Bria - Experte en politique numérique et d'innovation

Mme. Margherita Licata – Spécialiste des services privés - Organisation internationale du travail

Mme. Tojo Yharimanana Rakotomalala – Experte de la convention 2005 de l'UNESCO

11:55 Discussion

Le droit à l'expression artistique et à la créativité est un droit culturel important qui est reconnu à tous et toutes. Pour que chacun-e ait accès aux expressions créatives et puissent expérimenter les disciplines artistiques, il est important de favoriser les conditions permettant aux artistes de s'épanouir. Le deuxième segment se concentre sur le domaine difficile de la protection des droits, des intérêts et des libertés des artistes et des praticien-ne-s. L'objectif est de mettre en évidence les tendances émergentes et les défis qui touchent les artistes et les praticien-ne-s, ainsi que de faire le point sur les leçons tirées de l'amélioration de leurs droits par le biais des mécanismes des droits de l'Homme et d'autres efforts de collaboration.

Le segment commence par une présentation d'ouverture de 15 minutes, suivi de trois interventions de panélistes, et explore les questions suivantes :

- Quels sont les tendances émergentes et les défis critiques qui affectent les droits et les libertés des artistes et des praticien-ne-s ?
- Quels sont les exemples de politiques et de mesures que les gouvernements locaux, régionaux et nationaux peuvent prendre pour garantir que les droits des artistes et des praticien-ne-s soient mieux respectés et protégés ?

- Quelles sont les leçons apprises en termes de mobilisation des mécanismes des droits humains et d'autres moyens pour renforcer la protection des droits et des libertés des artistes et des praticien-ne-s?
- Quelles sont les opportunités et les orientations critiques / recommandations pour l'action des politiques publiques et les nouvelles formes de coopération ?

Rapporteur-euse: Mme. Emmanuelle Robert - UNESCO

Prise de notes: M. Samuel Bartz – Bureau de Liaison de l'UNESCO à Genève

12:40 – 14:00 Pause de midi

14:00 – 15:20: Troisième segment: *La protection de la diversité culturelle dans les politiques publiques : identités, langues et contenus*

Modérateur: M. Jordi Pascual – Coordinateur de la Commission Culture, Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU

14:00 Intervenante principale:

Mme. Lucina Jimenez – Anthropologue mexicaine et consultante internationale en politique culturelle, gestion culturelle et arts.

14: 15 Panélistes:

Mme. Claudia Curiel de Icaza – Secrétaire à la culture de la ville de Mexico

Dr. Azza Karam – Secrétaire générale de Religions for Peace et précédemment conseillère principale sur la culture à l'UNFPA

Mme. Christelle Blouët – Fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21

14:30: Discussion

La déclaration de Mondiacult engage les États à protéger et à favoriser la diversité des contenus culturels et la diversité linguistique. Elle leur rappelle leurs obligations internationales en matière de droits de l'Homme de développer et d'assurer des cadres juridiques et de politiques publiques qui défendent le droit à l'identité et au patrimoine culturels. Ce segment vise à mieux comprendre les tendances actuelles, à tirer des enseignements des efforts déployés dans d'autres cadres, tels que l'Agenda 2030 pour le développement durable et la reprise post-COVID-19, et à façonner des éléments de base pour une mise en œuvre renforcée dans le cadre de Mondiacult. Les questions clés sont les suivantes :

- Quels sont les principales tendances et les principaux défis dans les domaines de la diversité culturelle et linguistique ?
- Quelles sont les leçons essentielles tirées des politiques publiques visant à promouvoir la diversité culturelle et linguistique ?
- Comment les mécanismes des droits de l'Homme et d'autres moyens peuvent-ils être mobilisés pour mieux exploiter les politiques publiques en faveur de la diversité culturelle et linguistique ?
- Quelles sont les opportunités et les orientations critiques / recommandations pour l'action des politiques publiques et les nouvelles formes de coopération dans le contexte de Mondiacult ?

Rapporteur: M. Rémi Orsier – Directeur du Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (DOCIP)

Prises de notes: M. Gautham Narayan - UNIGE

15:20- 15:40 Pause

15:40 – 17:00 *Quatrième segment: Les droits culturels dans la construction de la paix : patrimoine, identité et restitution*

Modérateur: M. Peter Bille Larsen – Université de Genève/Commission suisse pour l'UNESCO

15:40 **Intervenant principal:**

M. Pierre Hazan – Conseiller principal auprès du Centre pour le dialogue humanitaire et coordinateur en 2018 de la Déclaration de Genève "Droits de l'homme et patrimoine culturel : Des villes engagées qui travaillent ensemble".

15: 55 **Panelistes:**

M. Vital Bambanze – Instance permanente sur les questions autochtones

Mme. Krista Pikkat – Directrice de l'entité « Culture et Urgences » - UNESCO

Mme. Lily Pandeya – Secrétaire adjointe du Ministère de la Culture de l'Inde

16:15 **Discussion**

Le quatrième segment se concentre sur le renforcement des approches de l'identité et du patrimoine culturels fondées sur les droits, en tant que ressources essentielles pour assurer une paix durable. Allant de l'identité culturelle et des pratiques vivantes partagées aux sites patrimoniaux et aux biens meubles, en passant par les discussions et les actions nécessaires relatives à leur restitution, les approches fondées sur les droits culturels couvrent une multitude de questions complexes qui peuvent soit renforcer la compréhension et le respect mutuels, ou créer des tensions et des oppositions entre les personnes. Ce segment vise en particulier à explorer les questions suivantes :

- Quels sont les tendances et les défis contemporains qui affectent les droits à l'identité et au patrimoine culturels, y compris la dynamique de la restitution ?
- Quels sont les enseignements critiques, positifs et négatifs, tirés des efforts visant à renforcer les droits à l'identité et au patrimoine culturels ?
- Comment les mécanismes des droits de l'Homme et les processus de l'UNESCO peuvent-ils mettre en œuvre efficacement des approches fondées sur les droits ?
- Quelles sont les opportunités critiques et les orientations/recommandations pour l'action des politiques publiques et les nouvelles formes de coopération dans le contexte de Mondiacult ?

Rapporteuse: Mme. Sneška Quaedvlieg-Mihailović – Secrétaire générale d'Europa Nostra - La voix européenne de la société civile engagée pour le patrimoine culturel

Prise de notes: Mme. Manny Zhang - HCDH

17:05 *Fin du Jour 1*

17:05 - 19:30/20:00 *Apéritif dînatoire*

Deuxième journée – 4 avril (IHEID – Salle C1)

08:20 Arrivée et café

09:00 – 11:30 : Messages clés et recommandations

Modérateur : M. Peter Bille Larsen – Université de Genève/Commission suisse pour l'UNESCO

La session de clôture prévoit un rapport de 10 minutes de chaque segment, suivi d'une discussion plénière de 20 minutes.

09:00 Rapport du 1^{er} segment à la plénière: *Garantir les fondements des droits culturels*

Présentation de la rapporteuse : messages clés et recommandations
Mme. Johanne Bouchard - HCDH

Discussion

09:30 Rapport du 2^e segment à la plénière *Protection des artistes et des praticien-ne-s : droits et libertés*

Présentation du/de la rapporteur-e : messages clés et recommandations
Mme. Emmanuelle Robert – UNESCO

Discussion

10:00 Pause

10:30 Rapport du 3^e segment à la plénière *La protection de la diversité culturelle dans les politiques publiques : identités, langues et contenus*

Présentation du rapporteur : messages clés et recommandations
M. Rémi Orsier – Directeur de DOCIP

Discussion

11:00 Rapport du 4^e segment à la plénière *Les droits culturels dans la construction de la paix : patrimoine, identité et restitution*

Présentation de la rapporteuse : messages clés et recommandations
Mme. Sneška Quaadvlieg-Mihailović – Secrétaire générale d'Europa Nostra

Discussion

11:30 – 12:15 Remarques de clôtures et prochaines étapes Université de Genève/Commission suisse pour l'UNESCO

12:15 - 13:00 Repas de midi
